



RÈGLEMENT L.D.H.D. Grands Fonds

ARTICLE 1

Charte à respecter par les participants

- > Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez, est basé sur un équilibre écologique fragile.
- > Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol.
- > Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- > Accepter une aide matérielle uniquement sur les zones et par les personnes autorisées.
- > Le ravitaillement sauvage est une tricherie envers les autres coureurs, mais surtout envers sa propre personne.
- > Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- > L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- > Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- > La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

ARTICLE 2

Définition

Le Dernier Homme Debout randonnée à allure libre qui aura lieu le 30/01/2021, sur un circuit en boucle défini comme ci-après:

- > Chaque boucle fait 5 km et 170m D+
 - > Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes
 - > Tout coureur n'ayant franchi la ligne avant 60 minutes est éliminé
 - > Chaque boucle démarre à l'heure pile (60 minutes).
- Exemple:** un coureur qui termine une boucle en 45 minutes ne sera autorisé à repartir sur la suivante qu'à l'heure pile qui suit (pas avant). Il devra donc patienter en zone neutre de ravitaillement. Une fois l'heure pile passée, le coureur est libre de démarrer la boucle suivante quand il le souhaite
- > L'assistance (en zone de ravitaillement) est autorisée après le 3e tour
 - > L'assistance (sur le parcours) est autorisée après le 3e tour (*pacers autorisés*)
 - > Pour être déclaré vainqueur, un coureur doit terminer sa dernière boucle seul (*sans pacers*) et en moins de 60 minutes
 - > Si après 20h (et 20 tours) plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée du 20ème et dernier tour qui sera déclaré vainqueur

ARTICLE 3

Inscriptions

Droits d'engagement :

Les inscriptions se font en ligne, **UNIQUEMENT** sur NextRun.fr

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée. NextRun.fr

Tarifs unique = 20,00 €.

Pour chaque inscription, obligation de TELECHARGER la photocopie de la licence FFA, en cours de validité, ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Trail en compétition, datant au moins d'une année le jour de l'épreuve.

Les inscriptions en ligne seront closes le 29/01/2021 12h00 (heure de Guadeloupe).

ARTICLE 4

Motifs de disqualification (se reporter au tableau d'application)

LE NON-RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE DU L.D.H.D. ENTRAINE UNE DISQUALIFICATION IMMEDIATE, VOIR UNE ANNULATION DE LA MANIFESTATION.

Ne pas porter le dossard dans son intégralité.

Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.

Non-respect : du parcours, d'un coureur, d'un officiel ou de l'organisation

Couper les virages, ne pas faire l'itinéraire prévue dans son intégralité.

Transférer son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de prononcer une pénalité provisoire aux coureurs contrevenants.

Un Jury composé de : 1 représentant du coureur fautif, (1 membre du CTG, 1 représentant de la Ligue si présent), le contrôleur témoin de l'irrégularité,

2 membres de l'organisation, et du directeur de course; après concertation statuera sur une éventuelle pénalité définitive.

Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure tous participants auteurs de propos ou de comportement contraire à l'esprit sportif (injures, diffamations discriminations) envers un autre coureur ou de l'organisation.



ARTICLE 5

Les contrôles

Un contrôle des sacs effectué avant la remise des dossards (**pas de remise de dossard ni remboursement si absence du matériel obligatoire consigné dans l'Article 6**). Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.

Des postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course, et le bon respect de son règlement. Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée. En cas d'abandon, rendre son dossard à l'officiel le plus proche, afin d'éviter des recherches inutiles.

ARTICLE 6

Sécurité

Matériels obligatoires :

Deux lampes frontales en état de fonctionnement.

Une couverture de survie de taille adulte, un téléphone portable en état de fonctionnement, 1 litre d'eau minimum.

La sécurité et l'assistance médicale seront assurées par :

Sur le site d'arrivée : un poste de secours avec médecin, secouriste.

Sur le parcours : signaleurs, secouriste.

► La Direction des opérations de Secours est joignable en composant le **0690 055 056** ou le **18**.

ARTICLE 7

Annulation ou report liée au Covid-19

Compte tenu de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19,

En cas d'Arrêté d'interdiction, le report de la compétition est envisageable sans remboursement.

En cas d'annulation, le montant du remboursement sera de 70%, déduction faite des frais organisationnels.

Les demandes de remboursements accompagnées d'un RIB au nom du coureur concerné doivent être adressé par mail à transka.contact@gmail.com.

ARTICLE 8

Les droits à l'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser, ou faire utiliser, ou reproduire, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 9

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse complète et l'emplacement des informations vous concernant, à retirer.

ARTICLE 10

Classements, parcours et horaires

Les classements seront disponibles sur [Transka.run](https://transka.run) et la page [FB Trail des Grands Fonds "Mémorial Jean-Bart"](#) le 31/01/2021.

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier : le parcours ou les horaires de la course disponible sur [Transka.run](https://transka.run).

Elle se réserve également le droit d'annuler la course pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.



ARTICLE 11

Ravitaillements

Le principe de l'épreuve est la semi-autosuffisance, 1 poste de ravitaillement est approvisionné sur la ligne de chronométrage, en boissons individuelles à consommer sur place.

ARTICLE 12

Assurances

Par son affiliation à la Fédération Française d'Athlétisme, la manifestation dispose d'une Assurance F.F.A en Responsabilité Civile organisateur sous le n° 4121633J .

Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Il incombe au participant non licencié d'être en possession d'une assurance individuelle accident et de prendre sous sa responsabilité tout accident de santé pouvant lui être dû à la suite directe de l'épreuve.

ARTICLE 12

Le règlement

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement disponible au PC course le 27/12/2020 et disponible sur <http://transka.fr>

L'application des mesures de lutte anti-Covid consignées sur le protocole sanitaire de la manifestation

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trailer.

Le non-respect du présent règlement entraîne la mise hors course immédiat de son auteur, sans aucun remboursement .

Tableau de pénalités

Les commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôles ou de ravitaillements sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect, de celui-ci

Faits constatés	Sanctions appliquées
Non-respect du protocole sanitaire de lutte anti-Covid	Disqualification immédiate
Coupe volontaire du parcours	Disqualification
Absence de matériel obligatoire	Pénalité ¼ h à disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de détritrus (acte volontaire)	Disqualification immédiate
Non-respect des personnes (organisation, officiel ou coureurs)	Disqualification immédiate
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)	Disqualification immédiate
Port du dossard non conforme	Pénalité ¼ d'heure
Refus de port d'une balise si désigner	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un juge, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus de contrôle et contrôle anti-dopage positif	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Non-respect d'au moins une recommandation du « protocole sanitaire	Disqualification immédiate